



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organisation

Question écrite n° 121781

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'avis récemment rendu par le Haut Conseil à l'intégration, qui recommande l'instauration d'une « charte de la laïcité dans les services publics ». Cette charte serait affichée et diffusée dans les hôpitaux, les centres pénitentiaires et les services d'accueil du public (caisses d'allocations familiales, centres de sécurité sociale...) afin de rappeler la règle républicaine et de garantir le principe de neutralité qui incombe aux agents du service public comme à ses usagers. Le Haut Conseil à l'intégration propose également de remettre cette charte aux citoyens en certaines occasions : remise de la carte d'électeur, formation initiale des agents du service public, rentrée des classes, accueil des migrants, acquisition de la nationalité. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121781

Rubrique : État

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3496